



VILLE DE
Millau

Parc Municipal des Sports
de la Maladrerie
05.65.60.12.24
06.30.17.48.80

stade.eauxvives.millau@orange.fr

FICHE DE RESERVATION

STADE D'EAUX VIVES
(groupes de 5 personnes et plus)

Merci de bien vouloir compléter toutes les rubriques de ce document et le transmettre, par fax ou email, au :

Stade d'eaux Vives

Fax : 05.65.60.12.24

Email : Stade.eauxvives.millau@orange.fr

Ou

Service des sports

16 boulevard de l'Ayrolle

12100 Millau

Fax : 05.65.61.27.50

Email : servicedessports.millau@wanadoo.fr

Seules, les fiches dûment complétées et signées seront examinées. La réservation de l'équipement ne sera effective qu'après réception, dans votre structure, d'une confirmation écrite (par email) de la disponibilité de l'équipement, émanant de la direction du service des sports.

Nom du demandeur : _____

Fonction : _____

Tél. : _____

Fax : _____

Email (obligatoire) : _____

Représentant un organisme public privé

Nom de l'organisme (Etablissement public, privé, association...) : _____

Adresse de l'organisme : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Email : _____

1°) Souhaite la mise à disposition du stade d'eaux vives :

Le : _____ ou Du : / / _____ au : / / _____

Objet de la demande: _____

- Activité kayak encadrée avec location de matériel et accès au stade d'eaux vives
- Location de matériel avec accès au stade d'eaux vives
- Accès au stade d'eaux vives
- Activité kayak encadrée sans location de matériel avec accès au stade d'eaux vives

Horaires d'utilisation du stade d'eaux vives : _____

(chaque séance a une durée d'1 h 30mn)

Nombre de participants : _____

2°) Souhaite la mise à disposition d'équipements complémentaires :

Vestiaires : Hommes Femmes

Salle de réunion de la Maladrerie : oui non

Horaires d'utilisation de la salle : _____

Si utilisation de la salle de réunion, une fiche de réservation particulière devra être complétée avec versement d'une caution financière, état des lieux et tarification en application de la délibération du 18/12/2009.

3°) conditions financières d'utilisation du stade d'eaux vives

En application de la délibération du 18 Décembre 2009 (voir pièce jointe).

Ces tarifs sont révisables chaque année par délibération du conseil municipal.

4°) conditions d'accueil des groupes

Les associations sportives, les scolaires (primaires, secondaires, enseignement supérieur...), les adhérents de centres aérés, de comités d'entreprise, les salariés d'une même structure professionnelle (SDIS...), les sociétés organisant contre rémunération des activités de sport de pleine nature constituent notamment des groupes.

Les groupes pourront utiliser le stade d'eaux vives soit sur des créneaux d'ouverture au public soit sur des créneaux spécifiques (tous les jours de la semaine y compris le dimanche).

En juillet/août, pour l'accueil de clubs sportifs de plus de 15 personnes, sur des créneaux d'ouverture au public, une demande préalable écrite devra être adressée à Monsieur le Directeur du service des sports, quinze jours auparavant afin d'offrir un accueil optimal et sécurisé de l'ensemble des publics.

Pour obtenir un créneau spécifique (hors créneau d'ouverture au public), un nombre minimum de 5 personnes participant à l'activité sera demandé aux responsables des groupes sportifs pour pouvoir utiliser le stade d'eaux vives.

Les fiches de demande de réservation du stade d'eaux vives devront être retournées, par fax ou par email, à la direction du service des sports, dûment complétées :

- 10 jours, minimum, avant une date d'entraînement sportif ou de stage portant sur une durée d'une journée maximum.
- 1 mois avant pour un stage se déroulant sur 2 à 5 jours.
- en fin d'année civile N-1 (décembre) pour des stages de formation se déroulant sur plusieurs sessions.
- en début de saison sportive (septembre) pour les championnats et manifestations sportives.

Cette demande fera l'objet d'un examen par la direction du service des sports. Seul, un accord écrit confirmera la réservation.

Les groupes admis à utiliser le stade d'eaux vives, sur des créneaux spécifiques, en font usage sous leur seule et entière responsabilité. La commune dégage toute responsabilité en cas de pratique libre non encadrée, ainsi que dans le cas d'utilisation de l'installation et des matériels non prévus par l'arrêté municipal règlementant l'utilisation du stade d'eaux vives.

5°) acceptation des conditions générales

Je soussigné, agissant en tant que responsable majeur du groupe, atteste avoir pris connaissance des conditions générales ci-jointes, déclare les accepter, s'engage à respecter les dispositions de l'arrêté municipal réglementant l'utilisation du stade d'eaux vives affiché sur le site, et certifie que les participants que je représente satisfont, aux pré requis liés à la pratique des activités proposées, à savoir :

- ne présenter aucune contre-indication médicale aux activités nautiques ;
- être assuré pour les activités pratiquées tant en responsabilité civile qu'en assurance de personne ;
- savoir nager au moins 25 mètres et s'immerger ;
- être muni d'une autorisation parentale le cas échéant.

Fait à
Le

	M _____ Fonction _____
--	---------------------------